



CENTRE DE LOISIRS

-règlement-

Les enfants scolarisés de la **Moyenne section jusqu'au CM2** seront accueillis au centre de 7h30 à 9h30 **maximum** et jusqu'à 18h30 (tout retard après 18h30 sera facturé 5€ par quart d'heure).

Les portes seront fermées entre 9h30 et 16h45. Sauf retard signalé, nous n'accueillerons aucun enfant après 9h30

Pour les familles souhaitant mettre leur enfant que le matin (pas de tarif $\frac{1}{2}$ journée) possibilité de venir le chercher à 11h30 ou 13h.

Pour le bon fonctionnement des activités, entre 10h et 11h30 et entre 13h30 et 15h30, aucun départ ne sera possible.

Les enfants ayant une activité avec les associations aux alentours peuvent se rendre seuls à leur activité avec autorisation des parentale.

INSCRIPTIONS

Où trouver les dossiers d'inscription ?

Les dossiers d'inscription sont à retirer au bureau, en mairie ou à télécharger sur le site internet (un dossier par famille). <http://centreaerefranquevil.wix.com/centrefsp>

Nous sommes présents le mardi de 16h à 18h30 et les jours d'ouverture (mercredis et vacances)

Vous devez fournir les papiers suivants une fois par année scolaire :

- Fiche sanitaire de liaison et vaccinations
- Justificatif de domicile pour les Franquevillais
- Attestation d'assurance responsabilité civile et protection individuelle accident.
- La carte sésame le cas échéant.

Une fois le dossier complet vous pouvez nous le remettre en mains propres ou le déposer dans la boîte à lettres de l'association (au niveau de l'école Primaire Louis Lemonnier)

Les conditions

- De validation des inscriptions :

- Le dossier devra être complet accompagné du règlement à l'ordre « Association centre aéré franquevillais »
- Pendant les vacances votre enfant devra être inscrit au moins 2 jours dans la semaine.

- D'annulation

Nous engageons du personnel et réservons des sortie en fonction des effectifs prévus, si vous souhaitez annuler ou modifier votre inscription vous devez prévenir au minimum :

- 10 jours avant la date pour les **MERCREDIS**

- **20 jours avant pour les VACANCES**

PAIEMENT

Lors de l'inscription vous devrez approvisionner votre compte sur la base de 8h de présence. En fin de chaque mois les familles recevront une facture, elle sera calculée automatiquement lors du pointage à l'arrivée et au départ des enfants.

Le cas échéant, la régularisation devra intervenir dans les 15 jours.

Suite à de nombreux impayés, TOUT REGLEMENT NON EFFECTUE DANS LE MOIS SUIVANT la facture, nous ne pourrons plus accepter vos enfants.

Pour le paiement, nous acceptons :

- les chèques bancaires - les chèques vacances ANCV - les chèques CESU - les bons temps libre CAF - les aides CCAS carte Sésame - les espèces.

Les familles bénéficiant de l'aide d'un comité d'entreprise devront remettre l'attestation nominative, lors de l'inscription.

Les règlements par chèques sont à libeller à l'ordre : ***Association Centre aéré Franquevillais***

ATTENTION

- AUCUN DUPLICATA de facture ne sera fourni (ex : pour les impôts)
- pour les paiements par chèque, merci de renseigner le nom de l'enfant au dos ainsi que la date d'encaissement souhaitée.
- Seules les absences justifiées par un certificat médical seront remboursées sur la base d'une présence de 8h. Pendant les vacances, la première journée sera due.

REGLES

- **Tout enfant ne respectant pas la sécurité (comportements dangereux), le respect des personnes (insolence et désobéissance), du matériel et des locaux (dégradations) se verra exclu.**
- Les enfants sont accueillis dès la petite section sous réserve d'une bonne adaptation.
- **Aucun objet de valeur** (téléphone, jeux ...) ne devra être confié à votre enfant.
Seul les collégiens auront le droit à leur téléphone mais ne seront autorisés à l'utiliser que lors des temps libres.
- **Aucun médicament** ne devra être confié à l'enfant. Pour tout traitement, l'ordonnance ainsi que les médicaments seront donnés aux animateurs.
- Compte tenu de la complexité de notre logiciel de facturation nous ne serons pas en mesure de rembourser les repas non pris par vos enfants (départ anticipé ou régime spécifique).
- Les litiges entre enfants seront réglés **uniquement** par l'équipe éducative.
- **Toute famille ne respectant pas ce règlement et n'étant pas à jour de ses paiements ne pourra plus inscrire son/ses enfant(s).**